

Paradoxes et rationalités de la « déforestation » en Côte-d'Ivoire

FRANÇOIS VERDEAUX

FRANÇOIS VERDEAUX
Anthropologue.
Orstom, LSS,
34, rue Henri-Varagnat,
93143 Bondy cedex, France

Au début du siècle, la forêt dense humide de Côte-d'Ivoire recouvrait une surface estimée à près de 15 millions d'hectares (Chevalier, 1909). Au milieu des années 1950, cette couverture forestière est réduite à 9 millions d'hectares. Selon les dernières estimations, les forêts « résiduelles » occupent désormais moins de 3 millions d'hectares (DCGTX/1993) et continueraient de connaître un recul face aux fronts pionniers agricoles (café et cacao principalement), y compris dans le domaine permanent de l'État¹, soit les forêts « classées », en principe totalement interdites d'accès.

Compte tenu de la connotation négative et par trop réductrice du terme déforestation, le phénomène continu auquel est soumis la forêt ivoirienne, depuis la fin de la Première Guerre mondiale, doit d'abord être requalifié. Le processus auquel on a affaire a consisté plus précisément en une conversion agricole du milieu forestier. Il faut tout d'abord relever que s'il ne reste plus que le cinquième, environ, des forêts originelles, ces dernières, selon A. Chevalier qui en inventorie les essences au début du siècle, étaient déjà constituées pour moitié de forêts de type secondaire. D'un point de vue agroécologique, leur transformation a été caractérisée, en second lieu, par le maintien partiel du couvert ligneux, l'introduction ou l'adaptation d'une grande variété de plantes alimentaires, et surtout par

la mise en place d'un système de production basé sur une arboriculture pérenne (cacaoyers, caféiers, hévéas, palmiers, arbres fruitiers).

L'objectif n'est pas, ici, de restituer la dynamique des innovations agraires ni d'analyser, dans une perspective ethno-botanique, la genèse et l'impact des substitutions entre espèces végétales. L'attention est focalisée sur les dynamiques sociales qui ont sous-tendu un phénomène de conquête paysanne de l'ensemble de l'espace forestier ivoirien entamé au milieu des années 1920 et qui s'est prolongé jusqu'à nos jours. Ce phénomène présente en effet quelques caractères remarquables qui, non seulement vont à l'encontre des explications globalisantes des processus de déforestation en général, mais conduisent aussi à proposer une nouvelle interprétation de la dynamique propre à ce que l'on a appelé l'« économie de plantation » ivoirienne.

La prise en compte de l'histoire sociale et économique de l'exploitation forestière, qui était à l'origine de la recherche, nous a conduit, en même temps qu'à un changement d'échelle, à une remise en perspective de l'histoire de l'exploitation du milieu forestier dans son ensemble et dans toute sa durée. Parce qu'elle recoupe, de bout en bout, l'histoire de la Côte-d'Ivoire contemporaine et qu'elle est la forme de mise en valeur la plus constante de sa zone forestière, elle offre un trait d'union et, pour l'observateur, un fil conducteur entre les différentes époques et les différents acteurs de cette mise en valeur. Il est, de fait, vite apparu qu'en dépit, ou à cause, de proclamations réitérées (et trop appuyées pour aller de soi) de sa logique de développement autonome et de sa rationalité industrielle et capitaliste, l'exploitation forestière n'avait cessé de se configurer en interaction avec les autres catégories sociales parties prenantes de cette histoire. La phase d'adoption par les sociétés locales de l'agriculture arbustive, au lendemain de la Première guerre mondiale, semble marquer une rupture historique par rapport à celle qui précède. À l'analyse, elle correspond à une conjonction de facteurs, parmi lesquels le changement de statut de la forêt et la recomposition de la profession forestière sont les plus déterminants.

Ces observations empiriques m'ont amené à traiter les matériaux historiques collectés dans une perspective anthropologique en leur appliquant le concept de phénomène social total. À travers son contrôle spatial,

Abstract – Paradox and rationalities of deforestation in the Ivory Coast.

Use of the term deforestation to describe the significant reduction of the dense rain forest on the Ivory Coast does not take into account the agricultural conversion process of the forest towards sustainable agriculture. Contrary to accepted opinions, a long-term historical analysis shows that deforestation is not the result of either an overexploitation of the resources or a population explosion. The exploitation dynamics of the forest environment, supported and encompassed by national policies, has provided the growing community of the Ivory Coast with territory and an economic base. This article aims to contribute to the debate over the causes and consequences of deforestation and argues that socio-historical and structural factors should be taken into consideration before any intervention aiming at the protection of the forest.

¹ Les forêts du Domaine permanent qui, outre les forêts classées, incluent les parcs et réserves naturelles, sont la propriété de l'État qui les maintient en réserve ou en concède partiellement l'exploitation ligneuse. Elles s'opposent aux forêts du Domaine rural qui peuvent être occupées et utilisées à des fins agricoles par des particuliers (sous certaines conditions) mais où les arbres demeurent, en principe, propriété de l'État.

la définition de son statut, le partage de ses ressources et la répartition des rentes, la forêt constitue, de part en part et au-delà de la seule économie de plantation, le point focal de l'histoire ivoirienne. Ce qui relie les unes aux autres ces périodes et ces composantes, c'est le processus ininterrompu d'intégration d'une société à travers son rapport à la forêt. Les interprétations antérieures de la dynamique pionnière de l'économie de plantation n'en sont pas abolies pour autant, qu'il s'agisse de l'instance sociologique sur le caractère systématique et les conséquences d'un mode de production extensif basé sur l'échange mutuel des facteurs terre et travail² ou de celle, plus agroéconomique, qui fait de la recherche de la rente différentielle procurée par les défrichements forestiers récents (Ruf, 1988 ; 1996) l'un des facteurs explicatifs de l'extensivité du système. Elles se trouvent toutes deux englobées dans un processus plus vaste qui, d'une part, prend ses racines antérieurement et contribue à expliquer l'émergence de cette agriculture extensive, d'autre part, met au même niveau et relie entre elles toutes les composantes sociologiques constitutives de cette histoire.

Contrairement aux apparences, le phénomène de colonisation de la forêt par les paysans ne relève pas d'une évolution spontanée, inéluctable et linéaire. Il a pour origine une politique volontariste, dite de « mise en valeur » coloniale. Le processus, largement inintentionnel, engendré par ces orientations initiales, articule sans solution de continuité des logiques économiques, sociales et politiques impliquant directement, outre les paysans, les entreprises forestières et l'État. La « déforestation » n'est pas le fait des seuls planteurs. Elle est la résultante de ces rapports sociaux tripartites noués autour de l'appropriation, conjointe ou concurrente, de l'espace forestier. Il nous faut insister sur le caractère tripartite de cette appropriation. L'État a bien été un partenaire intéressé et à part entière de la mise en valeur de la forêt et non une instance d'arbitrage définissant et garantissant le meilleur usage d'un bien commun, quoiqu'il en ait dit et que certains aient pu en penser en toute bonne foi³. L'affirmation de cette neutralité immanente a été, ici comme ailleurs, le fondement mythique nécessaire de son autorité. Mais il se trouve que le mythe est, ici, plus patent puisque c'est précisément autour de la mise en valeur de la forêt que l'on assiste à une procédure d'imposition de l'État. Il n'est donc pas question de s'en tenir aux analyses, habituelles en matière de gestion des ressources naturelles, menées en terme de compétition d'usage entre catégories d'exploitants directs ; ici, les paysans et les forestiers. Qu'elle soit coloniale ou indépendante, la puissance publique a toujours traité la forêt comme une ressource globale (au-delà de ses composantes naturelles exploitables) gérée politiquement en fonction des impératifs de sa propre reproduction. Le contrôle de l'espace forestier en vue d'une exploitation rationnelle de ses ressources a explicitement justifié la conquête militaire du territoire (Angoulvant, 1916). Il a simultanément été l'un des principaux moyens de confiscation effective des pouvoirs des chefs locaux au profit de l'administration coloniale. L'État s'est implanté dans et par la forêt. La réallocation des espaces de production forestiers et le contrôle de la redistribution

des rentes des différents produits qui y sont exploités ont été utilisés par l'État indépendant pour assurer sa prospérité financière et la stabilité politique du régime.

La forme prise par l'agriculture de plantation est un effet de ces orientations politiques générales. En opposant radicalement, comme deux activités exclusives l'une de l'autre, agriculture et exploitation forestière, l'État colonial a créé les conditions d'une compétition d'usages sur le milieu. En maintenant, après l'indépendance, son monopole sur les ressources ligneuses tout en encourageant l'extension des activités agricoles dans la forêt, le nouvel État a continué à vider de sa valeur, pour les paysans, le couvert boisé en tant que tel. Les arbres n'ayant pas, pour eux, statut de ressource, il était exclu que l'espace forestier qu'ils investissaient soit géré autrement qu'en fonction des seuls impératifs agricoles. La forte corrélation entre défrichements agricoles et disparition des grands massifs forestiers, au moins pour la période 1955-1990, semble établir un lien de cause à effet incontestable entre les deux phénomènes. Les plus de six millions d'hectares de forêts disparues entre ces deux dates correspondent, à très peu près, à l'accroissement de deux millions et demi d'hectares des surfaces plantées pour la même période dont on estime qu'elles représentent une surface de défrichement total deux fois et demi supérieure (DCGTX, 1993). Cette vérité statistique, pour peu qu'on l'interprète mécaniquement, peut entraîner une dangereuse illusion d'optique.

En premier lieu, une reconstitution historique dans toute sa durée (1887-1990) permet d'identifier et de situer les contextes successifs de la déforestation. La linéarité du phénomène, son apparente inéluctabilité, correspond paradoxalement à des choix publics et à des stratégies catégorielles variables, voire opposées d'une époque à l'autre. La similitude des situations entre les deux époques extrêmes suggère que le rapport de la société ivoirienne à sa forêt est réversible et que la forme qu'il a prise n'était donc pas inéluctable.

On propose, ensuite, une brève interprétation de la conjugaison des différentes logiques catégorielles et des rationalités partielles dont cette histoire est la résultante. Bien que non mécanique par définition, ce processus historique reste marqué par une continuité certaine dans la façon dont la forêt a été traitée pendant ces soixante-dix dernières années de mise en valeur voulue et, en principe, encadrée par la puissance publique. L'articulation, variable en fonction des contextes, de cette pluralité de logiques sociales éclaire les paradoxes de ce processus d'ensemble eu égard aux analyses globales le plus souvent proposées pour ce type de phénomène :

– **Gestion versus surexploitation des ressources :** L'exploitation forestière a beau être la plus ancienne et la plus constante des formes de mise en valeur forestière, la disparition des ressources ligneuses ne peut être imputée à leur surexploitation. Plus surprenant, les encadrements réglementaires qui ont toujours été guidés par les principes de « gestion rationnelle des ressources » apparaissent, a posteriori, comme l'un

² De nombreux auteurs ont écrit sur ce sujet. Ils sont signalés d'une astérisque dans la bibliographie.

³ La « gestion rationnelle » des ressources ligneuses ne pouvait passer pour une posture neutre, une quasi-nécessité technique, qu'en faisant abstraction de ce sur quoi elle était assise : la confiscation des territoires forestiers des populations locales et leur exclusion de l'exploitation des ressources ligneuses au profit d'une catégorie d'« industriels », selon la terminologie officielle, mais qui se trouvaient être tous, et malencontreusement, des « Blancs » ou « colons » aux yeux des indigènes.

des principaux facteurs d'enclenchement et, dans une certaine mesure, de pérennisation du processus.

- La pression démographique et le manque de terre : Deux grandes vagues de migrations sont explicitement liées au sous-peuplement (réel ou supposé) des régions forestières. La première débute entre les deux guerres et s'accroît à partir de 1950. La seconde se développe du début des années 1970 aux années 1990. Toutes deux ont été encouragées et/ou organisées, y compris sous la contrainte, par l'État et les acteurs privés. C'est moins le manque de terre dans les régions d'origine que son abondance suscitée par le changement de statut de la forêt et l'organisation sociale de son accès dans les régions forestières qui a alimenté les mouvements migratoires.

On s'interroge pour finir sur le fil conducteur qui permettrait de rendre compte, au moins dans ses grandes lignes, de cet exemple spectaculaire de conversion agricole généralisée d'un espace forestier aussi vaste. Le parti pris de réintégrer l'exploitation forestière comme élément constitutif de cette histoire permet d'en relier les fils. On peut, en définitive, parler de déforestation mais au sens particulier de réappropriation d'un territoire confisqué au nom de son caractère forestier. L'étonnante continuité du phénomène, eu égard aux changements de contextes, peut être lue comme la trace laissée dans le paysage par le déploiement, dans la durée, d'un même processus social. Il devient possible de nommer ce dernier quand on constate que cette déforestation tend à se confondre avec la constitution d'une société et d'un pays, au sens premier de « territoire d'une nation ».

Les phases de la mise en valeur forestière

La périodisation des phases de cette mise en valeur a été établie en fonction, d'une part, des ressources privilégiées et de la façon de les exploiter, d'autre part, des rapports qu'entretiennent trois protagonistes à propos de la forêt : l'État, les entreprises forestières et les paysans.

L'exploitation des ressources naturelles (1887-1925)

La période constitue une sorte de situation de référence. Elle ne donne pas lieu à déforestation mais se caractérise au contraire, dans un contexte de faiblesse de l'État, par l'extraction de trois produits forestiers organisée par les réseaux marchands issus du commerce de traite précoloniale : l'huile de palme, le caoutchouc et le bois d'acajou. L'huile et les amandes de palme, produites à partir des palmeraies naturelles (*Eleais guineensis*) proches de la côte, sont l'une des principales composantes de cette traite côtière depuis le XVIII^e siècle. Le caoutchouc tiré d'une essence (*Funtumia elastica*) plus abondante dans les régions de l'intérieur, en particulier dans l'Indenie et dans l'Attie,

connaît un essor spectaculaire à partir de 1889. Quant au bois d'acajou (*Khaya ivorensis*), il est exploité dès 1887. Produit nouveau s'intégrant progressivement dans les circuits commerciaux antérieurs, il donne lieu, dans les premières années, à une ruée vers la forêt de la part de nouveaux intervenants en provenance en particulier de la Gold Coast (Ghana actuel) qui sera progressivement contrôlée d'un commun accord par les notables régionaux et l'administration. L'acajou est en outre encore mal connu et ses variétés les plus recherchées (acajou figuré) ne se révèlent qu'après abattage. Son évacuation vers la côte s'opère exclusivement par les cours d'eau dont la plupart, passée la toute première phase d'exploitation en bordure de lagune, ne sont flottables qu'en période de crue. Une mauvaise saison des pluies entraîne l'abandon provisoire ou définitif des billes.

C'est cette situation de gaspillage manifeste, mais non de surexploitation des ressources, qu'observe le botaniste A. Chevalier lors de deux missions d'inventaire en 1905 et 1907. Il dénonce dans son rapport (1909) la « rafle des bois » qu'il impute à un double manque, de savoir et de moyens, des coupeurs. Ses recommandations pour une exploitation durable d'environ la moitié des quelque 300 essences qu'il identifie portent donc sur le nécessaire encadrement par un service forestier de cette exploitation dont la mise en œuvre devrait être confiée à des entreprises susceptibles d'investir dans des moyens techniques appropriés. Ces avis vont directement inspirer le décret forestier de 1912-1913, conçu et défendu, entre autres contre la Chambre de commerce, par le gouverneur Angoulvant. Premier grand texte d'orientation de politique économique (la « mise en valeur »), il est centré sur l'exploitation des ressources ligneuses et ses principes de base vont rester présents dans les codes forestiers ultérieurs. Il faut insister sur le fait que ce texte est élaboré au moment même où la filière, qui s'est rapidement professionnalisée, connaît un développement sans précédent de son activité, les exportations passant de 15 000 tonnes à 40 000 tonnes entre 1911 et 1913 sans introduction significative de capitaux ni de moyens techniques nouveaux.

Après s'être initialement inscrit dans le prolongement du commerce de traite précoloniale, le bois donne en effet lieu, dès 1910, au développement d'une filière de production autonome. Elle s'organise autour d'une division du travail entre trois catégories de partenaires. Les acheteurs ou de petites maisons de commerce installées sur la côte contrôlent la mise en marché en Europe, commanditent et préfinancent les campagnes d'abattage. Les « coupeurs de bois » sont en fait des intermédiaires locaux ayant gagné la confiance des maisons de commerce qui organisent la production et le transport en allouant les capitaux qui leur sont confiés aux différentes tâches et aux autres intervenants. Les hiérarques et chefs de lignage de l'intérieur avec lesquels ils nouent des alliances, contrôlent l'accès à la ressource et à la main-d'œuvre, sécurisent les voies de communication et assurent l'approvisionnement des chantiers. Ce niveau de médiation dans l'accès à la ressource donne parfois lieu à de premières formes de régulation économique. Des cas de perception de taxes par pieds abattus de la

part des chefs locaux sont par exemple signalés (Chevalier, op. cit.). L'État se manifeste jusqu'en 1908-1909 par quelques textes visant à réglementer la coupe de l'acajou mais il n'a que très marginalement les moyens de les appliquer. L'administration coloniale doit se contenter d'assurer par sa présence dans quelques postes isolés une sorte de *pax commercialis* et de prélever des droits avant embarquement dans les principales rades.

Dans le contexte de cette première phase de colonisation dite de « conquête pacifique », le contrôle de l'accès aux ressources est aussi une forme de résistance des sociétés de la forêt, pourtant peu nombreuses. Elle va être réduite par l'action énergique du gouverneur Angoulvant à partir de cette date. La « pacification » qu'il entreprend va consister en une acquisition militaire du territoire qui s'achève en 1915 et les règlements forestiers déjà cités ne s'appliqueront, une fois établi ce contrôle territorial effectif, qu'avec la mise en place d'une administration civile après la guerre. Jusqu'en 1925 cependant, les coupeurs indépendants, parmi lesquels les indigènes sont encore majoritaires, forment l'essentiel de la profession forestière. Les exportations qui avaient retrouvé leur meilleur niveau d'avant guerre en 1922, font plus que doubler les trois années suivantes pour atteindre près de 100 000 t en 1925.

L'État et la mise en valeur rationnelle : le développement séparé de l'industrie du bois et de l'agriculture indigène (1925-1955)

Toute la période est marquée par le déclin des produits forestiers de cueillette et par des mouvements erratiques de la production de bois, qui s'opposent à la montée régulière des productions agricoles. Le cacao avait fait l'objet d'une tentative d'introduction autoritaire (1908) qui avait échoué, les sociétés et réseaux marchands de la forêt trouvant alors davantage d'intérêt dans le commerce des produits forestiers. Il va cette fois connaître un essor spontané et, au demeurant inespéré pour l'administration qui le qualifie de « divine surprise ». Anecdotique avant guerre, il atteint le millier de tonnes en 1920, 22 000 t en 1930, 55 000 t en 1939, niveau qui sera retrouvé entre 1952 et 1954. Le café, introduit dans le sud-est dès la fin du XIX^e siècle par le commerçant Verdier n'avait pas eu plus de succès. Sa production, localisée dans le centre-ouest, n'atteint le seuil de mille t qu'en 1932. Elle est également multipliée par vingt pendant les dix années suivantes, puis continue de croître pendant la guerre pour dépasser celle du cacao dans les années 1950 (88 000 t en 1954). Le caouchouc dont le déclin est symétrique de l'augmentation de l'acajou, à la veille de la Première Guerre, a quasiment disparu durant celle-ci. En dépit de cours défavorables, les exportations d'huile se maintiennent à un palier de 7 000 t jusqu'en 1929 puis régressent jusqu'à 1 000 t au début des années 1950.

Les entreprises forestières qui se substituent intégralement aux anciens coupeurs entre 1925 et 1930

ne parviennent à maintenir le niveau des exportations atteint en 1927 (136 000 t de bois, toutes essences confondues) que pendant deux ans. Des crises successives des marchés et une pénurie de main-d'œuvre font régresser les exportations qui, à la veille de la Seconde guerre, redescendent à un niveau identique à celui de 1913. Malgré un investissement certain, le caractère plus capitalistique de ces nouvelles entreprises forestières demeure très relatif. La plus grande étendue des surfaces mises en exploitation a maintenu un fort besoin de main-d'œuvre. La très faible diversification des essences exploitées (avodire, samba, niangon) qui restent largement dominées par l'acajou, conjuguée à une politique d'attribution de concessions d'exploitation liant généreusement volume d'investissement et surfaces accordées, ont contribué à renforcer un système d'exploitation extensif. Celui-ci est déterminé par la conjonction de marchés rétifs à de nouveaux produits, d'une grande hétérogénéité des peuplements naturels et d'une inadéquation des connaissances et des savoir-faire en matière de replantation des essences exploitées. Les rendements moyens estimés pour les années 1920 (Meniaud, 1922) et 1930 (Bégué, 1935) sont inférieurs à 1 m³/ha. Le gel théorique de pans entiers de forêts simplement « écrémées » des plus beaux spécimens de leurs deux à trois essences les plus recherchées pourrait passer pour une composante par défaut d'un mode de gestion forestier. Le système d'exploitation amène cependant les entreprises à ouvrir sans cesse de nouveaux fronts pionniers forestiers.

Cet accaparement de l'espace incite la catégorie « indigènes », exclue désormais de l'exploitation du bois si ce n'est en tant que main-d'œuvre, à contourner cette confiscation de la forêt. Faire du cacao est, dès cette époque, non seulement la seule perspective possible, mais aussi une nouvelle forme de résistance, face à l'alternative de sous-prolétarianisation organisée par le système colonial. Le cacao offre la possibilité de rester connecté au circuit marchand tout en ménageant aux sociétés locales une marge d'autonomie pour organiser leur propre reproduction. Enfin, la cacaoculture sous ombrage ne nécessite qu'un défrichage partiel et est assimilée à une replantation par l'administration.

L'époque est donc marquée par la mise en place d'une division rationnelle et néanmoins coloniale du travail. Le bois est désormais exploité par des entreprises se livrant elles-mêmes à toutes les opérations de production. L'accès aux ressources ligneuses est contrôlé par l'État et des allocations de chantiers forestiers proportionnelles aux investissements consentis sont censées garantir une exploitation rationalisée. L'objectif d'élimination des « intermédiaires », explicitement recherché par Angoulvant, est atteint d'autant plus facilement que les coupeurs indigènes perdent au même moment leurs commanditaires britanniques qui se tournent vers d'autres sources d'approvisionnement. Les produits agricoles d'exportation sont adoptés par les sociétés indigènes qui entament ainsi leur conversion paysanne. Les textes que le service forestier et les administrateurs sont désormais en mesure de faire appliquer

prévoient la stricte séparation entre les deux activités : les terroirs villageois sont garantis contre les empiétements de l'exploitation forestière et, réciproquement, leur extension éventuelle au détriment de la forêt est soumise à autorisation administrative. Enfin, la plantation de café ou de cacao, encouragée par l'autorité, ouvre de fait à la reconnaissance d'une certaine tenure foncière villageoise y compris dans des zones nouvellement mises en culture.

Cependant, en monopolisant tous les pouvoirs, l'État va devoir se substituer intégralement aux anciens chefs locaux en assurant, en particulier, l'une de leurs fonctions que les capitaux et la rationalité technico-économique des entreprises ne permettent

pas de remplir. Alors qu'il n'est jamais question de pénurie de main-d'œuvre au cours de l'époque précédente, la « mise au travail des indigènes » devient le leitmotiv de la période. La capacité des sociétés locales à mobiliser, pour les chantiers, une main-d'œuvre en grande partie prestataire, disparaît avec la perte de pouvoir des chefs ou des aînés sur l'accès aux ressources, ligneuses en particulier. Cette faiblesse du marché du travail est renforcée par le développement des cultures arbustives également fortes consommatrices de main-d'œuvre. L'administration, poussée par les colons européens et les entreprises forestières, va donc devoir organiser à leur profit une nouvelle forme de travail prestataire

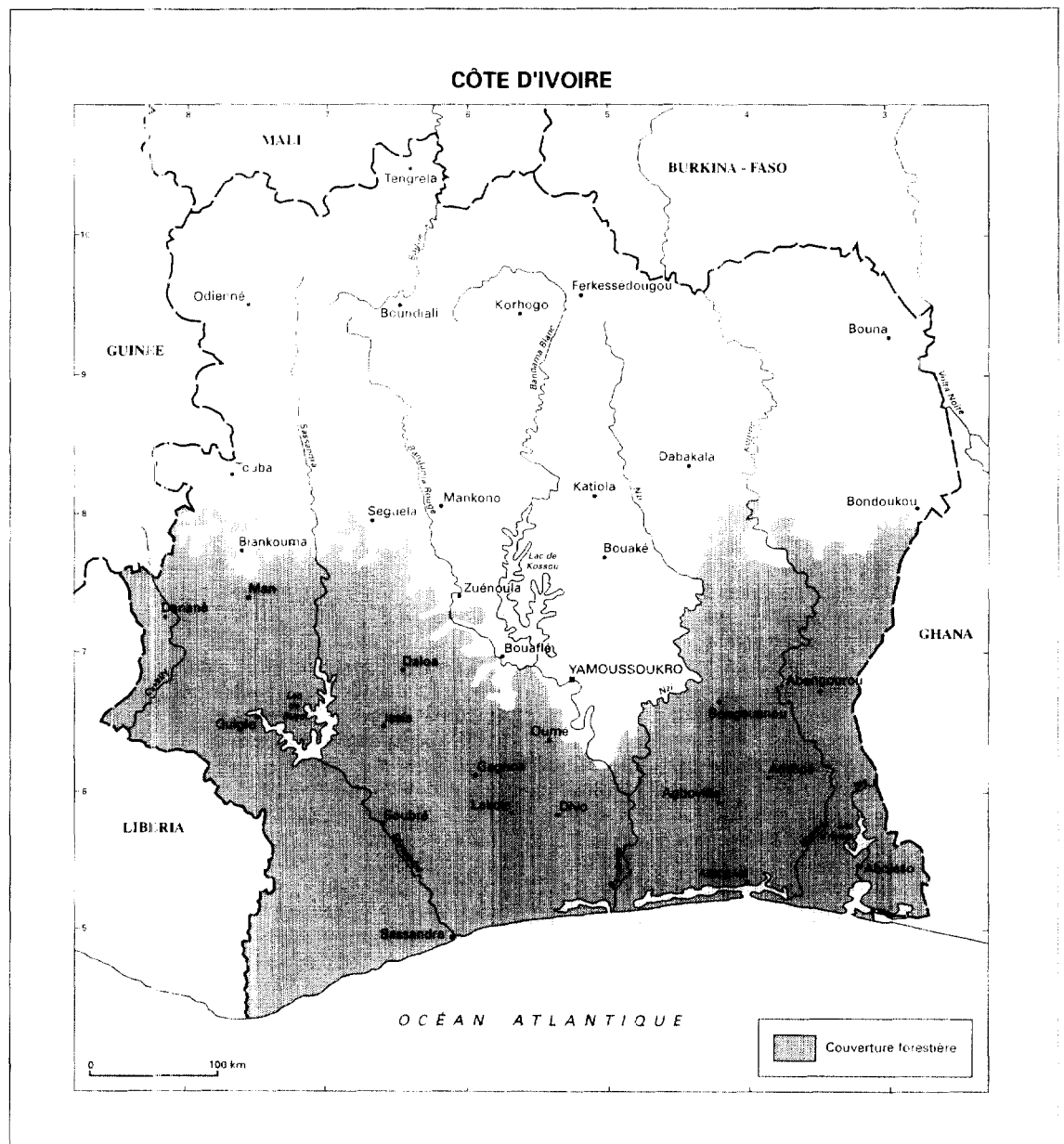


Figure 1. La Côte-d'Ivoire forestière

en détournant partiellement l'impôt en nature institué pour la réalisation des travaux d'intérêt collectif. L'organisation de ce « travail forcé » entraîne une conséquence inattendue. Les désertions des chantiers forestiers, pour cause de mauvais traitements, de la part d'une main-d'œuvre recrutée dans les régions périphériques, s'effectuent au profit des planteurs de cacao. Plus généralement, la résistance au système de prestations obligatoires de travail va, de proche en proche, induire les premiers mouvements migratoires spontanés de main-d'œuvre des régions de l'Ouest et de savane vers les plantations du Sud-Est. Au salariat proprement dit sont en effet associées des formes de métagage puis des cessions de parcelles de forêt qui constituent, plus qu'une rémunération différée, une forme d'intégration fidélisant la main-d'œuvre et entretenant les flux migratoires. Le bois et l'agriculture dont la séparation avait été conçue comme la méthode la plus rationnelle de mise en valeur des potentialités du milieu forestier, deviennent concurrents en termes d'espace et, de plus en plus ouvertement, de main-d'œuvre dont ils sont, pour des raisons différentes, tous les deux grands consommateurs.

De l'accès libre à la main-d'œuvre au libre accès à la forêt : croissance parallèle et fuite en avant des deux secteurs (1955-1980)

Les productions de la zone forestière se diversifient en milieu de période avec le développement des plantations industrielles puis villageoises de palmier de cocotier et d'hévéa, accessoirement d'ananas. Pour l'essentiel, cette phase se caractérise par la très forte augmentation parallèle des volumes de cacao, de café et de bois et l'expansion à l'ensemble de la région forestière de leur aires de production. Les exportations de bois progressent de 210 000 t à 1 500 000 t entre 1956 et 1966 et vont à nouveau pratiquement doubler au cours des dix années suivantes pour se maintenir à un niveau proche des trois millions de tonnes jusqu'en 1980. Le marché intérieur et les pertes à la transformation représentent, pour cette dernière phase, environ deux millions de tonnes. Les zones de production, originellement concentrées dans le Sud-Est se déplacent vers la frontière orientale d'une part, vers l'ouest et le sud-ouest, de l'autre, où les entreprises accèdent à des régions très peu peuplées. La révolution technique dans l'exploitation forestière, due à l'introduction du bulldozer et du camion grumier à partir de 1955, a permis aux firmes de mettre en exploitation des régions enclavées en ouvrant leurs propres voies d'évacuation. Les essences ne se diversifient significativement qu'en fin de période. Si le nombre de celles dépassant 3 % des exportations totales reste constamment de l'ordre de sept à huit, l'acajou domine encore à la fin des années 1950 (25 %), le sipo lui succède avec 33 % en 1965, relayé par le samba (34 % en 1975).

Les courbes de production des deux principaux produits agricoles, le café et le cacao, vont à nouveau se croiser à partir de 1980. Le café passe de 118 000 t

à 259 000 t entre 1956 et 1979 tandis que le cacao, dont la production avait eu une croissance plus modeste jusque-là, connaît un boom sans précédent à partir des années 1970 (142 000 t en 1970) qui fait bientôt de la Côte-d'Ivoire le premier producteur mondial de ce produit (près de 300 000 t en 1980 et 400 000 t l'année suivante)⁴. Cette croissance spectaculaire, encouragée par une politique de prix garantis et incitatifs, est exclusivement due à l'accroissement des surfaces plantées qui sont, pour l'essentiel, le fait d'un petit paysannat disposant en fin de processus de 4 ha en moyenne. La démultiplication de l'abondance mutuellement entretenue des facteurs terre et travail, qui s'échangent l'un contre l'autre, minimise l'intérêt de l'intensification. Par ailleurs, pour les planteurs ivoiriens, il est observé à plusieurs reprises que les surplus dégagés ne donnent lieu à investissements, sociaux (scolarisation) ou spéculatifs (immobilier, transport), qu'à l'extérieur des exploitations (Verdeaux, 1981 ; Lesourd, 1988 ; Chaléard, 1993). Tout se passe comme si la conversion agricole était conçue par ses principaux artisans comme un moyen d'accumulation primaire incitant à diversifier, hors activités agricoles, les sources de revenu.

L'homogénéité de la période tient à la compatibilité apparente d'une croissance parallèle et continue des deux secteurs, rendue possible par une première résolution des tensions issues de l'époque précédente. L'abolition du travail forcé et du code de l'indigénat (1946 et 1947) est obtenue à l'instigation du jeune responsable du syndicat des planteurs, par ailleurs élu député à l'Assemblée nationale constituante, Félix Houphouët-Boigny. Elle libère le facteur le plus immédiatement limitant du développement de l'agriculture indigène, le travail. Des accords passés entre ce même syndicat des planteurs et des chefs politiques traditionnels du nord (Côte-d'Ivoire et Haute-Volta) vont susciter un afflux de main-d'œuvre vers les plantations. La révolution technique dans l'exploitation forestière permet aux entreprises de minimiser leurs besoins en main-d'œuvre et de se satisfaire, désormais, du recours à un marché libre du travail tout en augmentant leurs capacités de production.

Le nouveau code forestier promulgué en 1965, prolonge les principes de celui de 1935 et n'innove que sur un point, en soumettant désormais l'accès aux ressources des entreprises forestières à leur capacité de transformation sur place. Une rupture radicale, annoncée dès 1964 mais qui ne sera consommée qu'à partir de 1975, marque cependant la période. La gestion durable des ressources en bois qui était au fondement du décret de 1912-1913 et du code forestier de 1935, se trouve, dans les faits, abandonnée au profit du développement de la cacaoculture. En lançant en 1964, soit un an après le (faux) coup d'État manqué de 1963 et une reprise en main du parti, le slogan « la terre appartient à celui qui la met en valeur », le chef de l'État incite ouvertement à la colonisation des forêts de l'Ouest et surtout du Sud-Ouest, jusque-là domaine privilégié des entreprises forestières. Une véritable « conquête de l'Ouest » s'opère alors d'autant plus facilement que ces régions sont peu peuplées et que les forestiers en ont rendu l'accès possible en les quadrillant de pistes. En ouvrant et en

⁴ Sauf indication contraire dans le texte, toutes les données chiffrées sont extraites de l'Annuaire rétrospectif des statistiques agricoles et forestières 1900-1983, jusqu'à cette date, et de Vitaux et Doulourou (1989), pour les années suivantes.

concedant, pour ainsi dire, ces régions à de nouveaux groupes le président libère le second facteur limitant du système de production extensif, l'espace forestier. L'opération, surtout politique, consistait à intégrer au système des populations jusque-là restées en marge, particulièrement les Baoule.

Au quasi-apartheid colonial dans la mise en valeur des ressources forestières avait, un temps, semblé succéder une complémentarité, spatiale cette fois, des deux modes d'exploitation. Une partie, au moins, des régions « sous-peuplées » du Sud-Ouest paraissait plus particulièrement dédiée à l'exploitation du bois par de grandes entreprises modernes, selon le modèle imaginé par Angoulvant. La rapidité de l'avancée des nouveaux fronts pionniers dans ces régions a vite contredit cette apparente territorialisation des usages. La dynamique pionnière s'est alimentée de la complémentarité de deux abondances provoquées : physiquement disponible et rendue accessible politiquement par la volonté présidentielle, la forêt ne peut être mise en culture qu'avec le concours d'une main-d'œuvre allogène que sa rémunération ultérieure en forêt à défricher pour son propre compte rend, à son tour, accessible à bon marché. Les pouvoirs publics, explicitement ou par défaut, encouragent la venue des migrants du centre et du nord et prennent des mesures facilitant leur intégration lorsqu'il s'agit de ressortissants du Mali ou de la Haute-Volta (actuel Burkina Faso). Des déclassements généreux de forêt, des distributions de permis d'exploitation forestière puis de quotas d'exportation de bois, à une clientèle de notables ainsi que la non-application du code forestier en matière de défrichements, confirment, dès le début des années 1970, que la forêt est désormais gérée en tant que ressource politique. Le pouvoir central (l'État-parti) qui, outre ces régulations sociopolitiques, contrôle surtout la mise en marché des produits agricoles via une Caisse de stabilisation qui lui procure la plus grande partie de ses recettes, gère l'allocation des différentes rentes tirées de la forêt, en fonction des exigences de sa propre reproduction.

Épuisement des perspectives : État, forestiers et paysans à cours de forêt (de 1980 à nos jours)

La régression des forêts et la fin, consécutive, des fronts pionniers dont la dynamique s'était alimentée de l'échange toujours renouvelé terre contre travail, la chute de la production de bois, la baisse des cours du cacao, la crise financière de l'État, la baisse tendancielle des rendements agricoles constituent les manifestations de l'épuisement du système de mise en valeur autant que de celui du milieu (mais non des ressources) qui lui a servi de support. Les ressources privilégiées ont en effet été peu nombreuses : une faible partie des essences ligneuses et la fertilité des sols forestiers après défrichements. Les premières ont désormais une disponibilité réduite et la seconde décroît mais ni les unes ni l'autre ne sont, pour l'instant, irrémédiablement menacées. Pourtant, si cette dernière époque est toute entière sous le signe de la crise, elle suscite également de nombreuses innovations tant sociales qu'agro-

économiques (Léonard et Oswald, 1996b) qui se traduisent par la prise en compte et l'usage de la diversité des potentialités offertes par le milieu naturel. Les recompositions aussi bien au sein de la filière bois, de l'État et du monde paysan que dans leurs inter-relations sont loin d'être achevées. Certaines d'entre elles semblent à la fois renouer avec des solutions ou configurations de la première époque et créer des conditions favorables à une redéfinition des rapports de la société ivoirienne à sa région forestière.

La filière bois

La diversification des essences exploitées s'accroît. Il faut désormais regrouper de sept à huit essences pour atteindre la moitié du volume total exporté contre deux à trois pour la période précédente. La filière s'est restructurée autour des activités de transformation. La fonction de production a été externalisée : le recours systématique à une profession intermédiaire, les tâcherons, pour les opérations de coupe est justifiée, outre des raisons économiques, par leur savoir-faire de négociateurs avec les paysans. Ceux-ci, en dépit du monopole officiel de l'État, vendent, sous des formes plus ou moins déguisées, les arbres inclus dans leurs plantations ou leurs réserves forestières. Enfin les acheteurs et autres maisons de négoce irriguent financièrement une grande partie de la filière en assurant, en particulier aux petits et moyens transformateurs, des enlèvements réguliers payés au comptant, voire en leur avançant leurs approvisionnements en matière première. On voit donc resurgir une configuration proche de la division du travail du début du siècle dans laquelle les paysans sont désormais partie prenante en contrôlant partiellement, comme les anciens chefs locaux, l'accès à la ressource. Confrontées à la baisse de disponibilité et à la moindre accessibilité des ressources, les entreprises du secteur soutiennent désormais cet intéressement des paysans à la gestion-valorisation des ressources ligneuses.

L'État

La crise des finances publiques et les pressions, consécutives, des bailleurs de fonds l'incitent à recentrer son dispositif, dans ce secteur, sur la gestion économiquement équilibrée de son seul domaine permanent. Les fluctuations défavorables des cours des produits agricoles dont les effets viennent s'ajouter au poids d'une dette publique déjà lourde, l'amènent à tempérer l'option tout-cacao et à reconsidérer positivement les sources de diversification existantes, dont la filière bois. À partir du milieu des années 1990 les forêts du domaine rural, dont sont extraits près de 80 % des grumes alimentant les usines, font l'objet de contrats d'aménagement avec les entreprises privées qui ont à charge de gérer le couvert forestier et son exploitation en association avec les communautés rurales concernées. Ainsi s'amorce le retrait de l'État, longtemps différé, des espaces forestiers appropriés de longue date par les planteurs.

Le monde paysan

Il présente des situations désormais très différenciées. Par suite de l'abandon de fait des prix garantis par la Caisse de stabilisation à partir de 1988, tous tendent à

multiplier leurs sources de revenus en explorant des associations culturelles de plus en plus diversifiées. Certains sont en mesure de développer des stratégies d'intensification en capital ou en main-d'œuvre. D'autres, moins nombreux, pratiquent les jachères ou les mises en réserve forestières qui contribuent à revaloriser la gestion du couvert boisé comme élément du système de culture (Léonard et Oswald, 1996a).

Les rationalités combinées d'un processus historique

L'exploitation forestière entre rationalité et rapport de force

Les logiques de fonctionnement des entreprises comme du secteur du bois dans son ensemble balancent significativement entre deux pôles : l'intégration de l'activité dans une chaîne d'intervenants aux fonctions ou positions stratégiques complémentaires (les deux époques extrêmes), ou l'intégration de toutes les fonctions par la filière elle-même quand l'État contrôle effectivement l'accès aux ressources (les deux époques centrales). Elles peuvent être résumées en deux caractères élémentaires : logique d'extraversion et logique d'exclusivité. L'extraversion du secteur en ce qui concerne son type d'activité, le négoce de matière première, et son mode d'accumulation, concentré dans les maisons mères en Europe, tient à l'origine dominante des capitaux. Les entreprises intégrées assurant elles-mêmes toutes les fonctions nécessitent des fonds importants. Les opérateurs sont, en grande majorité, des négociants de bois européens qui ont consenti à investir en amont de leur métier principal afin de sécuriser leurs approvisionnements. Le volume de l'investissement demandé, justifié par la nécessité d'une gestion plus rationnelle des ressources ligneuses, avait pour corollaire l'exclusivité de ce type d'activité sur d'importantes surfaces de forêt et par conséquent le « cantonnement » des activités agricoles dans des périmètres contrôlés. Dans le contexte colonial, cette division du travail a été assimilée à l'opposition entre deux catégories sociales, les forestiers-« industriels » et les paysans-« indigènes », très inégalement traitées par le pouvoir et qui sont devenues objectivement antagonistes. La protection des forêts au nom de la gestion d'une ressource dont les paysans étaient écartés, n'est politiquement plus défendable dans le contexte du mouvement d'émancipation des colonisés, après la Seconde Guerre mondiale. D'autant moins que le mouvement de contestation s'est cristallisé autour du syndicat des planteurs. Le dynamisme – devenu subversif – du système social mis en place autour de l'agriculture de plantation débouche très logiquement sur la revendication, et l'obtention en deux temps, de son double dé-« cantonnement ». La gestion rationnelle des ressources ligneuses qui justifiait une certaine division du travail dont on avait fort bien pu se passer pendant toute une époque, a servi à fonder en nécessité le rapport de force colonial (monopolisation des pouvoirs via le

contrôle du territoire forestier par l'État). Le renversement de ce rapport ne pouvait dès lors passer que par l'abolition de cette nécessité et, à terme, par celle de l'espace d'inscription de ce rapport, la forêt.

Logique de l'agriculture extensive : les paysans et l'État

L'expansion spatiale de l'agriculture de plantation résulte d'un mode d'exploitation extensif dont la condition première de pérennisation fut le libre accès au territoire forestier. La dynamique de fronts pionniers qui aboutit, en une quarantaine d'années, à la colonisation de la fraction occidentale de la zone forestière constitue le mode de reproduction de ce qu'il faut bien considérer comme un véritable système de production. Cette dynamique pionnière s'avère, dans la durée, de nature plus socio-politique que démographique stricto sensu. Les migrations, qui sont provoquées et entretenues à partir de la région forestière, ne peuvent être considérées comme la cause des fronts pionniers. Elles en sont l'une des deux conditions nécessaires. L'accroissement des densités de population dans ces zones pionnières est, en définitive, un effet de l'abondance de la terre, et de l'accès organisé à cette terre, plus précisément, selon la terminologie des planteurs, à « la forêt ».

L'extensivité de l'économie de plantation provient de l'association de deux facteurs de production. La forêt, c'est-à-dire l'espace boisé non encore cultivé, l'est à un double titre. D'un point de vue agronomique, elle procure dans un premier temps, sans apport d'intrants, des rendements significativement plus élevés que les terres anciennement mises en culture. Du point de vue sociologique, le contrôle de son accès est le moyen d'obtenir le second facteur de production, la force de travail puisque cette dernière est partiellement rémunérée en terre. Ce mode de rémunération tient moins à l'absence de capital numéraire de l'initiateur (il existe, en outre des formes de métayage) qu'à la motivation de la main-d'œuvre migrante pour qui la fonction de manœuvre agricole est une condition provisoire qui prend place dans un cursus social donnant accès à la terre. Notons enfin que cette interdépendance terre main-d'œuvre a induit les formes d'appropriation foncière : c'est en tant qu'elle est « vierge » (entre autres de droit de propriété) que la forêt devient, ici, facteur de production pour l'agriculture extensive.

La conquête pionnière de la forêt résulte à la fois des propriétés dynamiques de ce système de production et des choix politiques généraux qui en ont suscité, permis (serait-ce involontairement) ou amplifié certaines des conditions de fonctionnement, en particulier l'absence de codes fonciers dont, significativement, les codes forestiers ont tenu lieu.

La « pression démographique » qui a alimenté l'extensivisme agricole en forêt provient de l'immigration de travailleurs agricoles originaires des régions ou des pays voisins du nord. Or, initialement, on l'a vu, ce mouvement a été organisé de façon coercitive dans le cadre de la « mise au travail des indigènes », afin de fournir en main-d'œuvre, entre autres, les chantiers

forestiers et ce, en raison du « sous-peuplement » de la région forestière. Ce sont, en outre, les désertions de cette main-d'œuvre au profit des planteurs du Sud-Est qui amorcent les premiers mouvements migratoires spontanés. L'accès libre à la main-d'œuvre obtenu par le syndicat des planteurs au lendemain de la Seconde Guerre se traduit par des accords entre le représentant des planteurs du Sud et les chefs traditionnels du Nord qui organisent très concrètement l'émigration de la main-d'œuvre vers le Sud. Ces accords constitueront, en même temps que l'axe privilégié des alliances politiques pré- et post-indépendance, un puissant facteur d'intégration nationale autour de la mise en valeur de la forêt. Enfin, l'incitation explicite du premier des planteurs (devenu entre temps chef de l'État) à s'approprier la terre par le travail, complétée d'une mesure par défaut, la non-promulgation du code foncier, sont des choix éminemment politiques. L'instauration de ce régime de libre accès à la terre conjugue plusieurs effets.

Il permet de généraliser la révolution sociale qui a accompagné la mise en place du système de production. L'appel à la main-d'œuvre extérieure individualise les producteurs et les émancipe de pouvoirs tutélaires qui continuaient de régenter les anciens rapports sociaux statutaires. La conversion à l'agriculture de plantation n'est pas seulement une adaptation économique. Elle a consisté, au moins autant, en une recomposition et en une réinterprétation des rapports sociaux intra-villageois qui a permis la reproduction, sur de nouvelles bases, de sociétés locales désormais compatibles avec l'existence d'un État central monopolisant nombre des anciens pouvoirs détenus par les chefs ou les aînés de lignage.

Des groupes originaires du centre et du nord, jusque là davantage fournisseurs de main-d'œuvre, vont pouvoir se lancer dans la colonisation des forêts des régions « sous peuplées » de l'Ouest et du Sud-Ouest. Plus généralement, cette politique fait bénéficier le plus grand nombre des avantages du système, sans distinction de statut ou d'origine. Symboliquement et pratiquement, l'indépendance correspond bel et bien à un processus d'intégration nationale qui tend à se confondre avec la ré-appropriation du territoire forestier.

Résumé – Paradoxes et rationalités de la déforestation en Côte-d'Ivoire.

Le terme de déforestation appliqué à la forte réduction de la forêt dense humide de Côte-d'Ivoire ne rend pas compte du processus de conversion agricole du milieu forestier au profit d'une arboriculture pérenne. Un analyse historique de longue période montre que, contrairement aux idées reçues, la déforestation ne résulte pas d'une surexploitation des ressources ni d'une situation d'explosion démographique. La dynamique d'exploitation du milieu forestier, soutenue et encadrée par une suite de politiques étatiques, a permis de donner un territoire et une base économique à la société ivoirienne naissante. Cet article entend contribuer aux débats sur les causes et les conséquences de la déforestation et plaide pour la prise en compte des déterminants socio-historiques et structurels avant toute intervention visant la protection de la forêt.

Les intérêts de l'État et des catégories dirigeantes sont à l'unisson. La croissance continue de la production, qui fait du pays le premier producteur mondial de cacao, des cours mondiaux longtemps élevés, enfin le contrôle de la mise en marché et de la rente cacaoyère et caféière par le biais de la Caisse de stabilisation procurent des moyens confortables pour la gestion publique et autorisent des largesses clientélistes facilitant la régulation politique.

Quel autre choix politique aurait présenté un meilleur rapport coûts-avantages ? L'économie, au sens premier du terme, de cette ultime phase de « mise en valeur » réside dans l'articulation instaurée entre ces logiques sociales, politiques et économiques, réputées distinctes. L'action publique, plus pragmatique que volontariste et constamment guidée par des objectifs politiques, a surtout consisté à accompagner ces synergies afin d'en optimiser les bénéfices tant économiques que politiques.

Conclusion : continuité autant que rupture dans les politiques successives de mise en valeur

Deux politiques de mise en valeur de la zone forestière radicalement opposées semblent se succéder. Chacune est incarnée par les discours et les décisions de deux personnages emblématiques, le gouverneur Angoulvant et le président Houphouët-Boigny. Ni l'un ni l'autre, cependant, ne sont à l'origine de la dynamique qu'ils tentent d'infléchir ou de maîtriser. Le volontarisme du premier dessine par avance le cadre institutionnel dans lequel vont s'inscrire les mutations provoquées par l'enchaînement de son action de pacification et de contextes globaux catastrophiques (chutes des cours, guerre, crises économiques). Le second, plus pragmatique que visionnaire, accompagne et traduit politiquement une dynamique qui l'a déjà conduit au pouvoir et que d'heureuses circonstances économiques vont transformer « miraculeusement », a-t-on dit (mais le miracle est construit), en prospérité stabilisatrice. Tout se passe comme si les choix fondamentaux qu'ils font, tout en s'opposant radicalement – le « tout cacao » d'Houphouët-Boigny semblant répondre à distance au « le bois d'abord » d'Angoulvant – étaient dictés par la prise en compte et le traitement d'une même réalité récurrente.

Dans les deux cas, une première phase d'instauration ou de consolidation d'un pouvoir hégémonique, qu'il s'agisse de l'État ou du parti et de son contrôle, est suivie d'une volonté d'organiser, pensée à partir d'une construction-répartition du milieu forestier. Érigée en territoire de l'État, au propre et au figuré, la forêt a été un instrument privilégié d'exercice du pouvoir. En régissant la définition et la répartition des espaces (au sens géométrique), des ressources et des usages, il se constitue en acteur capable d'infléchir ou de garder prise sur un cours des choses qui, par ailleurs, lui échappe. Dans les deux cas, la réglementation forestière sert de substitut au code foncier.

l'appropriation foncière n'est reconnue qu'à travers la mise en valeur agricole, les arbres sont exclus de cette appropriation et restent ressource d'État. Enfin, et toujours dans les deux cas, cette appropriation foncière par l'agriculture arbustive demeure juridiquement floue et ne se transforme pas en droit de propriété.

En ce qui concerne les ressources et les usages, deux conceptions se succèdent. L'objectif central de rationalisation de la mise en valeur forestière amène Angoulvant à privilégier le bois et la catégorie correspondante, les entreprises forestières. Dans l'ouvrage où il justifie son action (1916), il explicite et assume l'arbitraire de la mise en place d'un ordre public, de l'État. La mise en exploitation réglée de la forêt principalement à travers ses ressources ligneuses, en est à la fois un avatar et le lieu d'application privilégié. Houphouët-Boigny, qui est politiquement issu du mouvement de contestation, non de l'ordre public en général mais de celui, particulier, de la colonisation, vise, à l'opposé, une régulation politique et privilégie les plantations agricoles comme instrument d'intégration nationale, de consolidation de l'État et du pouvoir politique. Ce faisant il reconduit, mais en sens inverse et jusqu'à épuisement, l'exclusion réciproque du bois et de l'agriculture forestière décrétée par Angoulvant au nom de l'exploitation rationnelle des ressources ligneuses et d'un sens de l'intérêt général à long terme. Sens et rationalité qui représentaient avant tout, pour une partie des intéressés, l'expression d'un rapport de force. L'adoption de l'agriculture arbustive par cette composante de la société coloniale et voie d'émergence, les « indigènes », est d'abord une réponse à leur exclusion formelle de l'accès aux ressources en bois et, de fait, de l'exploitation des produits forestiers non ligneux. Cette reconversion des sociétés locales à de nouveaux produits, dont l'organisation de la production va bientôt faire système, ne peut consister concrètement qu'en une conversion du milieu forestier qui devient, pratiquement et symboliquement, le principal vecteur de subversion de l'ordre colonial. Ces trois dimensions inséparables du processus sont reliées entre elles par une entité physique qui est, dès les origines de la Côte-Ivoire contemporaine et avant même le développement de l'agriculture arbustive, le personnage central de cette histoire, à savoir, la forêt. D'une certaine façon il y a donc bien déforestation. Mais dans l'exacte mesure où la forêt a été constituée, au moins autant qu'en domaine de l'État, en territoire d'inscription du rapport de domination coloniale. La disparition de la première a, en quelque sorte, été la traduction dans l'espace de l'effacement socio-symbolique du second. À l'origine instrument bricolé d'autonomisation, et par conséquent de résistance, à l'intérieur du système colonial, l'agriculture de plantation est, dès les années 1930, le terrain de contestation du système. Au tournant de l'indépendance, elle devient enfin le vecteur explicite de reconquête du territoire, de sa « mise en valeur » et de sa mutation en territoire national, en pays.

BIBLIOGRAPHIE

- Angoulvant G. 1916. *La pacification de la Côte-d'Ivoire 1908-1915*. Paris, Larose.
- ANCI Décret forestier 1913. 1913. Imprimerie du gouvernement.
- Anonyme. 1983. *Annuaire rétrospectif des statistiques agricoles et forestières 1900-1983*. République de Côte-d'Ivoire, ministère du Plan.
- Bulletin de la chambre de commerce de Côte-d'Ivoire, année 1911 (séance d'avril, discours du gouverneur et compte rendu des débats).
- *Chaieard J-L. 1993. Cocoa planters and land investment in towns in Côte-d'Ivoire. Communication à l'international conference on cocoa economy Askindo-Cirad, Bali, 19-22 octobre 1993.
- *Chauveau J-P. Dozon J-P. 1985. Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte-d'Ivoire. Cahiers Orstom sciences humaines, vol. XXI, pp. 63-80.
- *Chauveau J-P., Dozon J-P. 1987. Au cœur des ethnies ivoiriennes, l'État. In : *L'Etat contemporain en Afrique* (E. Terray, éd.), L'Harmattan, Paris, pp. 226-296.
- *Chauveau J-P., Léonard E. 1995. Les déterminants historiques de la diffusion de la cacao-culture et des fronts pionniers en Côte-d'Ivoire. *Bull. GIDIS* n° 11, pp. 66-94.
- Chevalier A. 1909. Première étude sur les bois de la Côte-d'Ivoire. A. Challanel, Paris.
- DCCTX (1993) Développement rural et préservation de l'environnement forestier. Enjeux et perspectives en zone forestière. République de Côte-d'Ivoire. Ministère de l'Agriculture et des Ressources animales. Abidjan, 139 p.
- *Dozon J-P. 1995. *La cause des prophètes. Politique et religion en Afrique contemporaine*. Le Seuil, Paris.
- *Castellu J-M. 1989. *Riches paysans de Côte-d'Ivoire*. L'Harmattan, Paris.
- *Léonard E., Oswald M. 1996a. Les planteurs de cacao ivoiriens face à un double ajustement structurel : réponses sociales et techniques à une crise annoncée. Version française de communication à l'international conference on cocoa economy, Bali, Indonésie 19-22 octobre 1993, reproduit in *Bulletin du GIDIS-CI*, 12, janvier 1996, 19-44.
- *Léonard E., Oswald M. 1996b. Une agriculture forestière sans forêt. Changements agroécologiques et innovations paysannes en Côte-d'Ivoire. *Natures Sciences Sociétés* 3 (4), 202-216.
- *Lesourd M. 1988. La forêt, la machette et le billet de banque. Problématique du colonat agricole en région d'économie de plantation : l'exemple du système de production baoule (Côte-d'Ivoire forestière). *Cahiers de sciences humaines* 24 (1), 78-97.
- Meniaud J. 1922. *La forêt de la Côte-d'Ivoire et son exploitation*. Publications africaines, Paris.
- Normand D. 1950. Atlas des bois de Côte-d'Ivoire. CTFT, Nogent-sur-Marne.
- *Ruf F. 1988. Stratification sociale et économie de plantation ivoirienne. Thèse de doctorat d'université, Paris-X-Nanterre, 6 tomes, 1 353 p.
- *Ruf F. 1996. Booms et crises du cacao. Les vertiges de l'or brun. Ministère de la coopération. Cirad-Sar, Karthala, 459 p.
- *Schwartz A. 1993. Sous-peuplement et développement dans le sud-ouest de la Côte-d'Ivoire. Cinq siècles d'histoire économique et sociale. Orstom, coll. « Etudes et thèses », Paris.
- *Verdeaux F. 1981. Laïzi pluriel. Chronique d'une ethnie lagunaire de Côte-d'Ivoire. Thèse de 3^e cycle, EHESS, Paris, 303 p.
- Verdeaux F. 1994. La filière bois à travers ses âges. Une coupe longitudinale dans l'économie politique de la zone forestière ivoirienne. Actes du colloque Gidis-CI - Orstom Abidjan, 28 novembre-2 décembre 1994.
- *Verdeaux F. 1997. Quand la campagne était une « forêt vierge ». L'invention de la ruralité en Côte-d'Ivoire. 1911 à nos jours. Communication au colloque « La ruralité dans les pays du Sud à la fin du xx^e siècle ». Orstom, coll. « Colloques et séminaires », pp. 79-97.
- Vitoux A., Douleurou A. 1989. Histoire de douanes ivoiriennes 1889-1989. IPNETP, Abidjan.